

LE TEMPS

Electricité vendredi 6 mars 2009

La querelle sur les prix demeure vive

[Willy Boder](#)

Faute d'arbitre, puisque l'ElCom ne maîtrise pas l'ensemble des paramètres, la libéralisation du marché continue à susciter la polémique. Une première décision est attendue lundi

Le débat a été vif, jeudi à Lausanne, entre producteurs et gros consommateurs, à l'occasion des «Rencontres suisses de l'électricité». Claude Cornaz, qui défend l'intérêt de ses clients via l'entreprise Swisselectricity, fustige. «Il n'y a pas de risque de pénurie en Suisse. Les grandes entreprises électriques ont empoché un milliard de francs en 2007 grâce à l'exportation de courant. Le commerce d'énergie est tellement important que le kWh est acheté huit fois avant de parvenir au consommateur suisse». Pierre-Alain Urech, patron de Romande Energie, s'insurge. «C'est faux puisqu'il faut bien importer de l'énergie durant les mois d'hiver. Il serait d'ailleurs aberrant de ne pas valoriser l'énergie de pointe tirée des barrages en refusant de la vendre à l'étranger.»

Aberrations dénoncées

Producteurs et consommateurs divergent sur les bénéficiaires économiques de l'ouverture du marché. Ils convergent par contre sur la nécessité de modifier rapidement la nouvelle loi sur l'électricité. La réglementation place des cautions tellement fortes qu'elle empêche le marché de fonctionner. Parmi les aberrations dénoncées, citons l'obligation pour un gros client de choisir durant une période exclusive de deux mois s'il veut changer de fournisseur. Cette décision est assortie de l'interdiction de retour sur le marché protégé. La loi ne règle pas non plus les abus des cantons et des communes qui multiplient les taxes, à l'instar de Lausanne, qui en compte cinq, ou de la ville de Berne qui a quadruplé son «droit du sol».

La tentation des collectivités publiques de profiter de la situation est toujours forte, selon - Pierre-Alain Urech, dont la société peine à investir de manière financièrement raisonnable dans les énergies renouvelables. «On nous met maintenant des taxes sur le vent et le soleil. Et les propriétaires fonciers exigent des redevances sur la production d'électricité. Cela ne va pas contribuer à faire baisser les prix.»

La Commission de l'électricité (ElCom), qui contrôle le fonctionnement d'une partie du marché, est débordée. Elle a reçu 2700 plaintes, dont 2300 sont encore pendantes. Tous les acteurs l'attendent au contour puisqu'elle a le pouvoir de faire baisser, a posteriori, le prix d'acheminement du courant. Une première décision, concernant le tarif sur le réseau à haute tension appliqué par Swissgrid, est attendue lundi prochain. Elle devra tenir compte de la décision du Conseil fédéral, prise sous la pression populaire en décembre 2008, de diviser par

deux certaines composantes de cette taxe. «Le prix de l'électricité passe du simple au double selon le lieu de résidence», rappelle Aline Clerc, membre de l'ElCom.